

**N° OJ : 4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2025

Objet : Marine Belge.- Parrainage par la Ville du P903 BNS VEGA.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus spécifiquement son article 117;

Vu le courrier du 03/03/2025 de la Marine belge, sollicitant la Ville de Bruxelles pour le parrainage d'un nouveau navire;

Considérant que la Marine belge a sollicité la Ville de Bruxelles pour parrainer le nouveau navire P903 BNS Vega;

Considérant que Le BNS Vega sera amené à patrouiller nos eaux territoriales et notre zone économique exclusive (ZEE), à surveiller et protéger nos frontières maritimes, à lutter contre les activités illicites telles que la pêche illégale et le trafic de drogue, et à assurer la sécurité maritime;

Considérant qu'associer le nom de la ville à un navire, permet de créer un lien fort entre les citoyens de Bruxelles et l'équipage du navire;

Considérant dès lors que la Ville de Bruxelles a décidé d'apporter son soutien en tant que Parrain.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE

Article unique : le parrainage par la Ville de Bruxelles du navire P903 BNS Vega de la Marine est adopté.

Annexes :

[Courrier 03/03/2025 - Parrainage BNS Vega \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)